

LES ABRÉVIATIONS : ERREURS FRÉQUENTES

1. Emploi de l'abréviation du mot *heure*

- A. Le mot *heure* s'abrège toujours *h*, qu'il soit employé au singulier ou au pluriel. Il n'y a pas de point après le *h* sauf si l'abréviation met fin à la phrase, bien sûr.

Emplois fautifs : 1 hr, 2 hrs, 2 hres, 1hr, 2hrs, 2hres

Emplois corrects : 1h, 2h (sans espace entre le chiffre et le *h*)

- B. Après la lettre *h*, on ne met pas de zéro inutile.

Emplois fautifs (« deux heures ») : 2:00, 2h00

Emploi correct (« deux heures ») : 2h

Emplois fautifs (« deux heures huit ») : 2:08, 2h08

Emploi correct (« deux heures huit ») : 2h8

2. Les adjectifs numéraux ordinaux : *premier(s)*, *première(s)*, *deuxième(s)*, *troisième(s)*, etc.

- A. Pour abrégé *premier* et *première*, on fait suivre le chiffre 1 des deux dernières lettres du mot à abrégé.

· Ainsi, le mot *premier* s'abrège **1^{er}** (et non pas 1^{ier}).

· Le mot *première* s'abrège **1^{re}** (et non pas 1^è, 1^{ère} ou 1^{ière}).

- B. L'abréviation des autres adjectifs numéraux ordinaux (*deuxième*, *troisième*, etc.) est toujours la lettre *e*.

· Ainsi, le *deuxième* et la *deuxième* s'abrègent **2^e** (et non pas 2^è ou 2^{ème}).

· Le *vingtième siècle*, c'est le **XX^e** siècle (et non pas le XX^{ème} ou le XX^{ième} siècle).

- C. Toutes ces abréviations mises au pluriel suivent la règle générale du pluriel des adjectifs, c'est-à-dire qu'ils prennent un *s*.

· Ainsi, les *premiers* et les *premières* donneront respectivement **1^{ers}** et **1^{res}**.

· Les *deuxièmes* et les *millièmes* donneront respectivement **2^{es}** et **100^{es}**.

3. *Monsieur*, *messieurs*, *madame*, *mesdames*, *mademoiselle*, *mesdemoiselles*

- A. Le mot *monsieur* s'abrège **M**. Que l'abréviation soit au début, au milieu ou à la fin de la phrase, le point est obligatoire. *Messieurs*, c'est-à-dire *monsieur* au pluriel, s'abrège **MM**.

· Ex. : J'ai vu Monsieur Tremblay → J'ai vu M. Tremblay

Messieurs Tremblay et Roy → MM. Tremblay et Roy.

- B. *Madame* s'abrège **M^{me}**; *mademoiselle* s'abrège **M^{lle}**. Au pluriel, on ajoute simplement un *s* : *mesdames* s'abrège donc **M^{mes}** et *mesdemoiselles* s'abrège **M^{lles}**. Notez qu'il n'y a pas de point à la fin de ces abréviations car leur dernière lettre est aussi la dernière lettre du mot abrégé. *Madame Roy* s'abrège donc **Mme Roy**.

4. Confusion due aux abréviations anglaises

Les abréviations suivantes sont souvent confondues avec leurs équivalents anglais :

- *appartement* s'abrège **app.** (et non pas *apt.* ou *appt.* comme en anglais).
- *avenue* s'abrège **av.** (et non pas *ave.* comme en anglais).
- *boulevard* s'abrège **boul.** (et non pas *blvd.* comme en anglais).
- *Monsieur* s'abrège **M.** (et non pas *Mr.* comme en anglais).
- *États-Unis* s'abrège **É.-U.** (et non pas *USA* comme en anglais).

5. Abréviations des provinces et des territoires du Canada

- A. L'abréviation des provinces et territoires portant un nom composé prend des traits d'union aux mêmes endroits que lorsque le nom s'écrit au long.
- Ainsi, *Nouveau-Brunswick* s'abrège **N.-B** et *Île-du-Prince-Édouard* s'abrège **Î.-P.-É.**
 - Par contre, *Territoires du Nord-Ouest* s'abrège **T. N.-O.** Remarquez que le seul trait d'union de l'abréviation est aussi le seul trait d'union du nom écrit au long.
- B. L'abréviation des autres provinces et territoires se fait avant la deuxième voyelle du nom.
- Ainsi, *Manitoba* s'abrège **Man.** et *Alberta* s'abrège **Alb.**
- C. Deux exceptions : *Québec* et *Territoire du Yukon*
- *Territoire du Yukon* s'abrège **Yn**, sans point final.
 - Selon l'OLF, *Québec* s'abrège **QC**, sans point final. Cependant, il n'est pas recommandé d'abréger *Québec* dans un texte. L'abréviation est réservée à des usages précis : bases de données, saisie informatique, codes postaux, *etc.*